

## CONSEILS ET BONNES ADRESSES

---

Tous les prénoms sont fictifs

### 1. Logement

« Samira, la jeune femme que vous parrainez, a enfin trouvé la chambre tant convoitée ! Elle vous en fait part et vous partagez son bonheur.

Le contrat est prêt à être signé, mais le loyer se monte à 350 CHF, alors que la jeune ne dispose que de 300 CHF mensuels pour le logement (montant pour les personnes ayant un permis F). Samira sollicite votre aide.

Comment réagissez-vous ? Que faites-vous ? »

### Pistes de solution

Les montants pour le logement sont fixés au niveau cantonal par l'aide sociale et ne sont pas négociables. Si le prix indiqué sur le contrat dépasse 300 CHF, les personnes concernées n'ont pas l'autorisation de le signer. Il n'est pas admis qu'une personne externe complète la somme en payant la différence.

- Vous pouvez aider votre filleul-e à s'inscrire auprès de l'association [Jolie Maison](#), qui accompagne les personnes réfugiées vivant à Fribourg dans leur recherche de colocation avec des personnes d'ici, souvent des étudiant-es, dans une visée d'échange et d'intégration. Il y a souvent des arrangements pour que le loyer de la chambre n'excède pas 300 CHF.
- Si les jeunes ont un-e ami-e proche dans la même situation, il est possible de se partager une chambre de colocation. Étant donné que dans les foyers il y a plusieurs personnes par chambre, c'est souvent acceptable d'être à deux dans une chambre, avec une personne que l'on apprécie. Que ce soit dans une colocation classique ou par le biais de Jolie Maison.
- [Osons l'accueil](#) place des jeunes requérant-es d'asile dans des familles d'accueil. Il y a une longue liste d'attente, mais cela vaut la peine de s'y inscrire.
- La fondation pour le logement des étudiant-es [Apartis](#) a pour but de mettre à disposition des logements à loyer modéré dans la ville de Fribourg et dans les environs. Si cette solution intéresse la/le jeune que vous parrainez et qu'elle/il est en (pré-)apprentissage, il faut contacter directement Apartis pour discuter de la situation.

## 2. Décision d'asile négative

« Depuis quelques temps, Amin, votre filleul, a l'air bien triste et stressé. Un soir, autour d'un bon repas, il vous confie avoir reçu une décision de renvoi de la part du Secrétariat d'Etat aux Migrations.

Bien qu'il soit au courant de la possibilité de faire recours auprès du Tribunal Administratif Fédéral contre cette décision, Amin craint pour son futur en Suisse et sollicite votre aide.

Comment réagissez-vous ? Que faites-vous ? »

### Pistes de solutions

De manière générale, dans ce genre de situation, il est bon d'encourager les personnes concernées à ne pas abandonner et à faire valoir leurs droits. Ce sont des procédures longues et pénibles, au cours desquels un soutien administratif et moral est très précieux.

Il faut bien faire attention à garder tous les courriers officiels et à respecter les délais de recours indiqués.

- Une première chose à faire est, si possible pour vous, d'accompagner votre filleul-e à la [Consultation juridique en droit d'aile et des étrangers](#) de Caritas Suisse, à Fribourg. Les juristes qui y travaillent s'engagent pour la défense du droit d'asile en Suisse. La première consultation est gratuite et il y a des solutions de prise en charge des frais pour la suite de consultations.
- Il y a également l'organisation [AsyLex](#) qui soutient les requérant-es d'asile dans leurs démarches et leur fournit un conseil juridique gratuit. Le site internet est disponible en plusieurs langues, dont le dari et le tigrigna.
- Le collectif [Droit de rester Fribourg](#) s'engage pour la défense des droits humains et a pour but de soutenir les personnes, migrantes, réfugiées ou sans-papiers vivant en Suisse. Une permanence d'écoute et conseil (2ème mercredi) ainsi qu'une réunion pour discuter de futures actions politiques (4ème mercredi) sont organisées chaque mois à 18h30 à LivrEchange, à l'Avenue du Midi 3, 1700 Fribourg.

### **3. Difficultés avec un·e enseignant·e**

« El Hadji, le jeune que vous parrainez, est en première année d'apprentissage. Au travail tout se passe bien. Chaque fois que vous vous voyez, il vous raconte avec enthousiasme tout ce qu'il est en train d'apprendre !

A l'école, tout se passe aussi très bien, si ce n'est pour le professeur de français qui semble s'acharner sur lui. Selon ce que El Hadji vous raconte, tout prétexte est bon pour se moquer de lui et le rabaisser devant la classe. El Hadji en souffre, impuissant.

Comment réagissez-vous ? Que faites-vous ? »

#### **Piste de solution**

Il serait bien de commencer par l'encourager à en parler à sa personne de référence d'ORS ou de Caritas, ou à sa/son représentant·e légal·e du SEJ si elle/il est mineur·e. Il est également conseillé d'encourager sa/son filleul·e à s'adresser au service de médiation de l'école professionnelle (EPAI). Si votre filleul·e ne souhaite pas le faire elle/lui-même, il ne faut pas hésiter, avec son accord, à contacter la coordinatrice de ParMi qui pourra se charger de faire le relai avec les structures officielles. En cas de médiation avec le professeur en question, si votre filleul·e le souhaite et que cela vous convient, vous pouvez demander à être présent·e, dans le cas où personne d'ORS ou Caritas ne peut venir ou quelque la/le jeune ne le souhaite pas.

#### **4. Rémunération d'un petit job**

« Maryana, la jeune femme que vous parrainez, souhaiterait avoir un petit job pour s'occuper, exercer son français et gagner un peu d'argent. Par exemple tondre des pelouses, faire du baby-sitting, promener des chiens, ...

Cependant, selon les lois de l'aide sociale, en dessus d'un revenu de 250.- par mois, la somme excédante sera déduite de la somme qu'elle touche de l'aide sociale par le biais d'ORS.

Maryana en est consciente et se décourage. Elle sollicite votre aide pour chercher une solution.

Comment réagissez-vous ? Que faites-vous ? »

#### **Pistes de solution**

Il est déconseillé de tout de même lui verser de l'argent sans le déclarer. Si la situation est découverte, cela peut lui porter préjudice.

- Un bon moyen de lui verser son dû sans que cela ne soit déduit de la somme mensuelle qu'elle reçoit, serait de convertir son salaire en bons d'achat ou de lui acheter directement quelque chose dont elle aurait besoin.
- De nombreux types d'arrangement sont possibles, par exemple payer directement des cours d'auto-école à sa/son filleul·e en échange de services rendus à une personne de la famille ou offrir.

## 5. Recherche d'une place de stage ou d'apprentissage

« Mohammad, votre filleul, cherche une place d'apprentissage, mais ne reçoit aucune réponse à ses nombreuses postulations. Et ce malgré un dossier que vous avez préparé ensemble et qui a été validé par le service d'intégration d'ORS.

Mohammad est ouvert à se former dans différents domaines mais il a l'impression que personne ne veut de lui et commence à désespérer. Il songe à renoncer à se former et à commencer à travailler.

Comment réagissez-vous ? Que faites-vous ? »

### Pistes de solution

Trouver une place d'apprentissage est souvent long et fastidieux, mais cela vaut vraiment la peine de l'encourager à s'accrocher : les emplois auxquels les jeunes requérant·es d'asile sans formation accèdent sont généralement très précaires et mal rémunérés. De plus, être engagé·e dans une formation constitue souvent, dans le canton de Fribourg du moins, une « protection » contre un renvoi en cas de décision d'asile négative.

- Commencer par chercher une place de stage, même quelques jours en stage d'observation, peut souvent débloquer les choses pour un apprentissage. Les patron·nes peuvent voir la motivation, l'intérêt et les compétences des jeunes sur le terrain.
- Que ce soit pour un stage ou pour signer un contrat d'apprentissage, il faut qu'ORS/Caritas soit au courant car il faut passer par ces structures pour en informer le SPoMi. C'est une étape obligatoire.
- Pour décrocher une place de stage, passer par des contacts privés peut aider. Ouvrir son carnet d'adresse à sa/son filleul·e et se présenter comme personne de référence peut faire une grande différence.
- Aller sur place rencontrer les employeur·ses avec sa/son filleul·e peut être plus efficace que d'envoyer des dossiers. Le fait de ne pas avoir un dossier « habituel » (avec certificat de fin d'école obligatoire notamment) peut porter préjudice aux jeunes requérant·es d'asile. Lors d'une rencontre, c'est la personnalité et la motivation qui ont la priorité sur les éléments du dossier.
- Pour ce qui concerne la mention du permis (F ou B), il est bien de préciser « avec autorisation de travail », car les employeur·ses ne les connaissent souvent pas.
- Si la durée officielle du parrainage (une année) n'a pas encore été atteinte et que votre filleul·e ne dispose pas encore de l'attestation de ParMi, la coordinatrice peut tout de même préparer une lettre de soutien au nom de ParMi, attestant que la/le jeune est investi·e dans un parrainage. N'hésitez pas à la demander !
- Autres ressources utiles :
  - [Test d'aptitude](#) pour les métiers de la construction, en début d'année

- [Forum des métiers Start](#), une fois par année en février
- Site [Orientation.ch](#), très complet et plein de ressources
- Places d'apprentissage restantes en [Last minute](#)
- Plateformes [frintegration](#) et [FriStages](#)